



AVIS SUR LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DES TRANSITIONS DU PAYS BARVAL AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Consulté sur le projet de contrat entre le Pays BARVAL et la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2023-2025, le Conseil de Développement adhère au travail préparatoire important, auquel il a été associé, des documents constituant le dossier de consultation. Toutefois, il estime utile d'émettre en direction des élus une interrogation, une préconisation générale et plusieurs préconisations spécifiques.

I - LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ADHERE AU TRAVAIL PREPARATOIRE IMPORTANT DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION.

1 - Le CODEV adhère pleinement au diagnostic partagé réalisé en vue de la charte actualisée du territoire, du plan d'aménagement stratégique, de la candidature pour l'attribution de fonds européens et du projet de contrat avec la Région.

2 - Les retombées du contrat 2018-2021 bénéficiant d'une subvention votée de 8 millions d'euros finançant principalement 24 projets structurants, dont 8 projets phares, sont positives pour le Pays BARVAL.

3 - La procédure d'élaboration concertée du nouveau contrat, à laquelle le CODEV a été associé, la co-construction d'une feuille de route partagée, l'annonce des priorités régionales pour l'aménagement du territoire, l'examen de projets résultant d'une approche ascendante et s'inscrivant dans les priorités régionales sont bien perçus par les membres du CODEV.

4 - Le CODEV comprend le cadre fixé par la Région pour la politique d'aménagement du territoire :

- l'attractivité territoriale grâce à des équipements et des services, une économie de proximité et des équipements sportifs,
- les transitions économique, sociale et environnementale,
- les mobilités,

- la coopération territoriale, la réduction des écarts entre les territoires,
- les compétences et savoir-faire, l'accès à l'offre de formation.

5 - La déclinaison des 3 axes de développement en sous-axes, apparaît bien adaptée aux besoins de développement du Pays BARVAL qui tient à conserver son identité propre, pour ne pas devenir une métropole bis, alors qu'il est confronté à un dynamisme démographique fort, malgré l'amorce d'un ralentissement.

6 - Plusieurs projets importants figurant en position éligible dans le plan d'actions sont en cohérence avec le plan d'aménagement stratégique établi dans le cadre de l'élaboration du SCOT, ainsi :

- dans les projets matures : l'éco-pôle environnement de la COBAS, le pôle d'échanges multimodal de La Teste, l'hôtel d'entreprises et l'espace de coworking du Barp...
- dans les projets en amorçage : le projet Laser H2 au Barp, la pépinière d'entreprises et le tiers-lieu Economie Sociale et Solidaire (ESS) à Audenge, le projet de pôle bois et matériaux bio-sourcés avec hôtel d'entreprises à Mios, le pôle régional de médiation environnementale proposé par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) à Belin-Béliet, la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), le contrat local de santé (CLS), le projet de tiers-lieu citoyen de Biganos, les équipements sportifs (2 piscines de la COBAN, la plaine des sports de Lanton, le terrain synthétique d'Andernos), le navire polyvalent pour le nettoyage des parcs proposé par le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA)...

Le Conseil de Développement a également connaissance de projets privés importants en gestation.

II - TOUTEFOIS, LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT JUGE UTILE D'EMETTRE EN DIRECTION DES ELUS UNE INTERROGATION, UNE PRECONISATION GENERALE ET DES PRECONISATIONS SPECIFIQUES

1 - Après examen des projets figurant dans le plan d'actions en position éligible, se pose la question de la hauteur de la réponse face aux grands enjeux qui caractérisent l'avenir du Pays BARVAL. L'impact des projets sur les vulnérabilités identifiées dans le diagnostic, environnementales et économiques notamment, sera-t-il suffisant ? Les tendances lourdes susceptibles de générer des tensions importantes - logement, emploi, mobilités - seront-elles freinées ?

2 - Préconisation générale

La démarche adoptée consiste à étudier, dans le cadre des priorités régionales, des projets présentés séparément, dans le cadre d'une approche ascendante. Elle permet, certes, d'accompagner le dynamisme de chaque équipe municipale et d'acteurs comme le PNRLG et le CRCAA. Cependant, pour optimiser l'impact des projets qui seront retenus, le CODEV suggère de poursuivre la réflexion sur l'agencement d'ensemble, amorcée par les quatre chantiers clés, en développant la coopération, la synergie entre les projets, par la mutualisation des moyens et la complémentarité des équipements.

A cet égard, il est positif que le Val de l'Eyre, de par son essor démographique et un besoin important de nouveaux équipements et de nouveaux services, bénéficie de l'inscription de plusieurs projets d'ampleur de façon à amorcer un rééquilibrage. En effet, en complément des initiatives des équipes municipales pour présenter des dossiers éligibles, il est important de sauvegarder une approche globale au niveau du Pays BARVAL, comme c'est le cas pour le contrat local de santé porté par la COBAS pour le compte de tout le Pays.

De la même façon, la question environnementale qui est centrale pour la qualité de vie et l'attractivité futures du Pays BARVAL pourrait justifier l'ouverture d'un chantier-clé. Le CODEV a enregistré avec intérêt l'inscription dans le plan d'action des projets initiés par le PNRLG pour les communes du territoire concerné. Les conséquences des modifications du climat devant s'amplifier, c'est tout le territoire qui ressent le besoin d'anticipation de solutions s'inscrivant dans le temps long.

3 - Préconisations spécifiques

Le CODEV souligne la place stratégique du projet de contrat local de santé porté par la COBAS pour le compte de tout le Pays BARVAL, en raison du développement démographique que le territoire va encore connaître, dans le Val de l'Eyre en particulier, et de la proportion de seniors dans la population (33,5 % de plus de 60 ans).

Le CODEV a également conscience de la nécessité d'anticiper les besoins par rapport à la ressource en eau, à la consommation d'espace, d'énergie, à l'artificialisation des sols, à la biodiversité, face à une population de plus en plus nombreuse, et appuie la mise en œuvre du PAT et d'autres projets intercommunaux/intercommunautaires.

En pensant à l'avenir des jeunes, il marque sa préoccupation face à la coexistence de deux problèmes graves de l'emploi sur le territoire :

- de nombreux emplois de service ne trouvent pas preneurs parce qu'ils ne correspondent pas aux attentes des habitants, et parce que les candidats venant d'autres territoires trouvent difficilement un logement ou un hébergement ; on cherche à diversifier l'offre de logement dans un parc immobilier qui compte 1/3 de résidences secondaires et à faciliter l'hébergement des saisonniers mais les véritables solutions n'ont pas un effet significatif.
- 45 % des actifs habitant le territoire, soit presque un sur deux, doivent se déplacer quotidiennement pour rejoindre leur lieu de travail, dans la métropole bordelaise ou plus loin.

Un développement économique équilibré, accompagné d'une diversification de l'offre de formation devrait faire évoluer cette problématique dans le temps long. Toutefois, il apparaît utile de prévoir à court terme des leviers de changement, pour réduire l'importance des déplacements pendulaires.

L'implantation d'un campus universitaire, dans le bassin-sud près de la ligne de train, apparait comme l'un de ces leviers de changement nécessaires. La proximité de Bordeaux Métropole ne réduit pas la pertinence de cette proposition. Cette proximité permet au contraire des opportunités de partenariat, complémentaires avec les universités et les entreprises bordelaises, notamment sur le nautisme et les nouvelles technologies.

C'est pourquoi, le CODEV souhaite que le projet de pôle-bois et matériaux biosourcés avec hôtel d'entreprises, prévu à Mios, puisse évoluer pour intégrer la possibilité de proposer par la suite, en plus d'une offre de formation professionnelle, une offre de formation diversifiée jusqu'à bac+3, autour de l'un des atouts majeurs du territoire que constitue la filière bois, en créant un Institut de la technologie des métiers du bois.

Pour les équipements sportifs et culturels, le CODEV préconise la recherche de complémentarité entre équipements pour le plus grand nombre et équipements homologués pour recevoir des compétitions officielles. Pour permettre la pratique de nombreuses disciplines sportives dans le BARVAL, le Conseil de Développement souhaite la répartition des spécialités entre les communes, chaque commune importante pouvant assurer la promotion d'une discipline, à laquelle elle s'est identifiée avec brio ou qu'elle veut promouvoir.

Pour les mobilités, le CODEV constate que la période couverte par le nouveau contrat ne permet pas la conduite de chantiers importants, amenant un changement majeur. Il tient néanmoins à rappeler le besoin prioritaire d'articuler la ligne TER Bordeaux-Arcachon avec l'axe Arès-Biganos-Belin-Béliet, la nécessité de parkings de délestage et de voies de circulation réservées (voies vertes), pour tendre vers un usage raisonné de la voiture.

Le CODEV se réjouit de l'ouverture prochaine, en septembre 2023, du nouvel établissement d'enseignement collège/lycée du Barp pouvant conduire ses élèves jusqu'à Bac+2. Toutefois, il souligne la nécessité d'une liaison régulière de transport en commun de qualité avec la gare de Marcheprime, prévue dans le champ d'un projet en amorçage du Val de l'Eyre.

Au terme de sa contribution, le CODEV relève l'intérêt majeur d'une nouvelle contractualisation avec la Région pour le Pays BARVAL, tant au titre des financements susceptibles d'être obtenus, qu'au titre de la co-construction d'un développement harmonieux du territoire avec un partenaire respectueux de son identité.